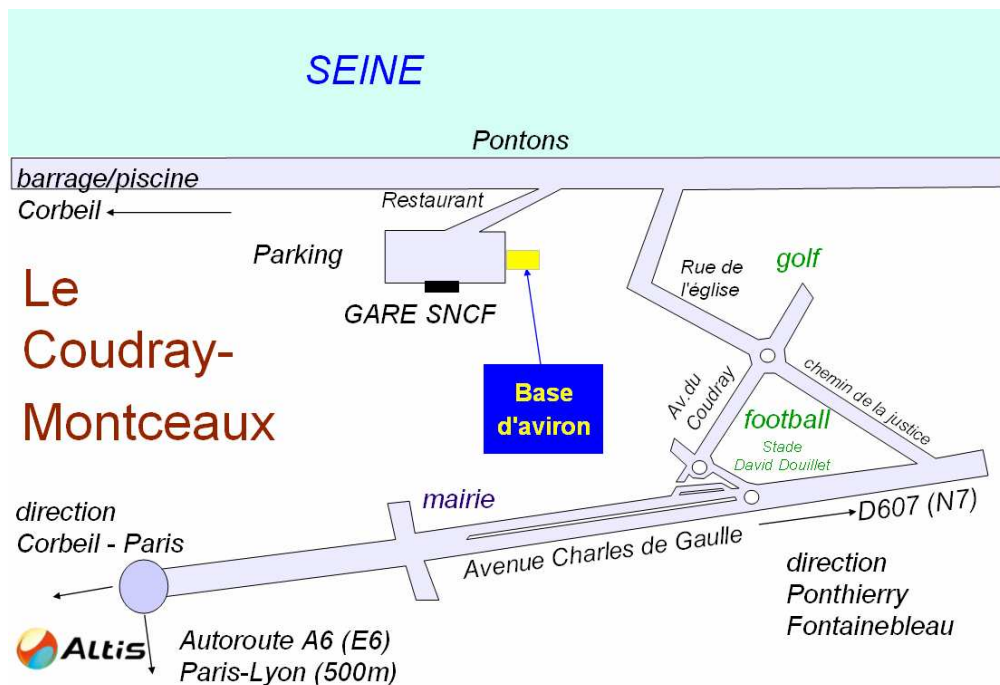


PLAN D'ACCES



Notre club d'aviron est situé au **LE COUDRAY-MONTCEAUX**, à trente-quatre kilomètres au sud-est de Paris en région Ile de France, dans le département de l'Essonne, au sein de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne. La commune est accessible par l'autoroute A6 (E15 Paris-Lyon), les départementales D191 et D607 (N7).

Un fléchage "AVIRON" sera mis en place dans la ville pour vous aider à parvenir à bon port.



FFSA 13-91045 (1992)

CLUB SPORTIF IBM FRANCE AVIRON DU COUDRAY-MONTCEAUX

15^e GRAND PRIX D'AVIRON « Les culs Gelés Seine-Essonne » dimanche 23 janvier 2011

Contre la montre de 25 Km
Le Coudray-Montceaux (91)



Compétition au calendrier
national des épreuves de longue
distance de la FFSA

Label LIFA : « Régatez en Ile de France »

Organisé avec le soutien de la ville du Coudray-Montceaux
du Comité d'Agglomération Seine-Essonne
du Conseil Général de l'Essonne





GRAND PRIX D'AVIRON

Les culs gelés Seine-Essonne

25 Km contre la montre sur la Seine

Le Coudray-Montceaux (Essonne)

Introduction

Chaque année en janvier, le *CSIBM Aviron du Coudray-Montceaux* organise un tournoi d'aviron de 25 Km contre la montre, en yolette de couple à quatre rameurs avec barreur, accessible à tous rameurs et rameuses se présentant en équipage homogène de club ou engagées par leur Ligue ou leur Fédération. Ce tournoi, ouvert aux équipes corporatives et aux non-corporatives est dénommé "*Grand prix d'aviron - Culs gelés Seine-Essonne*". Le *CSIBM Aviron du Coudray-Montceaux* appartient à la Ligue de l'Île de France d'Aviron. Nous sommes situés en limite de l'Essonne dans le village du Coudray-Montceaux. Nous pratiquons sur la Seine entre Corbeil-Essonnes et Melun, sur un bief magnifique de 14 Km, traversant la forêt de Rougeaux. La distance aller-retour de 25 Km, nous permet de vous faire découvrir notre plan d'eau exceptionnel aux trois lignes droites en forme de "Z" que l'on peut suivre en bicyclette.

Règlement général

➤ Conditions de participation

La seule obligation pour participer à ce Grand Prix d'Aviron est d'être licencié dans le même club d'aviron. Il n'y aura pas d'équipe classée, constituée de rameurs ou rameuses appartenant à plusieurs sociétés d'aviron. Ce tournoi est ouvert aux catégories : junior, senior et vétéran.

Un équipage junior devra avoir tout ses équipiers dans cette catégorie ; y compris le barreur. Il n'y a pas de différenciation entre les seniors et les vétérans

Sont prises en considération les équipes corporatives et non-corporatives et pour chacune d'elles, les catégories hommes, femmes et les mixtes formées d'hommes et de femmes.

- Un équipage homme est composé d'au moins quatre rameurs,
- Un équipage femme est composé de quatre rameuses. Le barreur s'il est un homme ne devra pas ramer durant l'épreuve
- Un équipage mixte devra à tout moment disposer au moins d'une femme en position de rameuse.

Le parcours étant chronométré, et compte tenu de la durée de l'épreuve, il est de la responsabilité des clubs participants de présenter :

1. des rameurs à jour de leur certificat médical ne contre-indiquant pas la pratique de l'aviron en compétition,
2. des rameurs ayant le niveau d'entraînement nécessaire pour effectuer un effort continu sur une durée minimale de trois heures.
3. des barreurs expérimentés, le parcours pouvant présenter à certains endroits, des difficultés nécessitant une vigilance particulière pour la direction.

➤ Définition d'une équipe corporative

Pour être considéré comme "équipe corporative", il faut en plus que les 4 rameurs (ou rameuses) appartiennent à la même entreprise ou administration, ou être ayant droit du même Comité d'Entreprise. Le barreur s'il ne rame pas n'a pas cette obligation. Un équipage corporatif peut dès lors être issu d'un club d'Entreprise affilié en son nom à la F.F.S.A. (ou autre fédération nationale membre de la F.I.S.A) ou bien, être une section corporative d'un club d'accueil. En cas de doutes, l'attestation de l'employeur ou du Comité d'Entreprise peut être demandée.

➤ Définition d'une équipe non-corporative

Une équipe n'ayant pas ses 4 rameurs entrant dans le critère d'une équipe corporative est classée dans la catégorie "*non-corporative*".

➤ Frais d'engagement et récompenses

Une participation financière est demandée aux équipes engagées à ce tournoi. Un équipage est formé de cinq personnes, barreur compris.

Un classement dans une catégorie, ne peut être donné que si au moins deux équipes issues de deux clubs différents ont terminé le parcours. Si ce n'est pas le cas, un regroupement d'équipes corporatives et non-corporatives sera effectué, et si cela ne suffit pas, elle ne sera classée qu'au classement général.

➤ Forfait de l'équipe

Aucune pénalité ne sera faite pour le forfait d'une l'équipe engagée.

Tout forfait indiqué avant la réunion des délégués permettra le remboursement des frais d'engagement

Règlement spécifique de course

➤ Identification des équipes

Les équipes se verront attribuer un dossard permettant de les identifier. Ce dossard devra être visible à l'avant du bateau. Il peut être porté ou rappelé sur le dos du rameur situé à la place n°4 du bateau.

➤ Tenue vestimentaire

Les tenues sportives des clubs devront être portées par les rameurs. Cependant, compte tenu des conditions climatiques hivernales, une grande tolérance sera observée.

Les sections corporatives d'un club affilié à la F.F.S.A. pourront participer sous les couleurs de leur entreprise. Ces couleurs devront être précisées à l'engagement et rappelées à la réunion des délégués.

➤ Barreur

Le barreur peut durant l'épreuve devenir un rameur et vice versa. Dans le cas d'une équipe féminine, avec un barreur masculin, si celui-ci relaye, le bateau change de catégorie et devient une équipe mixte. Le changement devra se faire sur l'eau et ne pas gêner les autres concurrents. Le temps nécessaire aux rotations n'est pas neutralisé.

➤ Départ

Le départ donné sera un départ lancé. L'équipe qui est prête peut prendre le départ dans les 10 minutes avant ou après de l'horaire qui lui est indiqué. Elle doit confirmer son numéro de dossard aux chronométreurs de départ. Remarque : Prévoir 1/4 d'heure entre la mise à l'eau et la ligne de départ.

➤ Parcours de course

Les équipes devront suivre le parcours qui leur est indiqué sur le plan qui leur sera remis avant le départ. D'une façon générale les équipes naviguent à proximité de la rive située sur leur tribord.

IMPORTANT : Les équipages doivent respecter sous peine de disqualification :

- Les balises spécifiques ayant pour but d'éviter les accidents qu'il faut laisser sur bâbord.
- Passer la bouée de demi-tour
- Laisser le passage quand ils sont remontés

➤ Bateau de course

Seules les yolettes de couple à quatre rameurs avec barreur dont le poids de l'embarcation faisant plus de 75 Kg seront autorisées à concourir. Les yolettes de type Ooki * ne sont donc pas autorisées à participer au classement. [Une écope et au moins 1 gilet de sauvetage sont obligatoires par bateau.](#)

➤ Chronométrage

Le parcours est chronométré afin de permettre d'obtenir les temps de passage

- au pont de Ponthierry aller et retour (10Km et 15Km)
- au point de demi-tour (12,5Km)
- à l'arrivée (25Km)

Le Club Sportif IBM se réserve le droit de demander à une équipe de faire demi tour si du fait de sa faible vitesse de déplacement elle mettrait en péril les horaires d'organisation à respecter. Par exemple, s'il faut à cette équipe plus de 1h20 pour rejoindre le pont situé à 10 Km du point de départ.

➤ Réunion des délégués de club

La réunion des délégués de club aura lieu à 8h00.

Correspondant

Monsieur Pascal BEAUSSART, Président du Club Sportif IBM - Aviron
5, route de Saint Germain, Appartement 72, 91100 Corbeil-Essonnes.
Téléphone : 06 84 64 44 31 - Email : C91045@club.avironfrance.fr

GRAND PRIX D'AVIRON FICHE D'INSCRIPTION

Formulaire d'inscription (à retourner avant le samedi 10 janvier 2011)

GRAND PRIX D'AVIRON : le dimanche 23 janvier 2011

Nom du club F.S.S.A
.....

Equipe corporative non oui Entreprise
(4 rameurs du même club et de la même entreprise ou ayant-droit du Comité d'Entreprise)

Couleur des maillots

Couleur des avirons

Nom du délégué téléphone.....

Adresse électronique

Adresse courrier

.....

Place	Nom et Prénom	Année de Naissance	H	F	Licence
1					
2					
3					
4					
Barreur					

Catégorie du bateau (voir règlement) : Hommes Femmes Mixte H/F

En cas d'engagement de l'équipe en tant que « Mixte H/D » avec une seule femme à bord, le club s'engage formellement à que celle-ci soit en position de rameuse sur la totalité de l'épreuve. Sinon engagez cette équipe dans la catégorie « Homme ».

Veuillez cocher cette case pour valider ce point de règlement

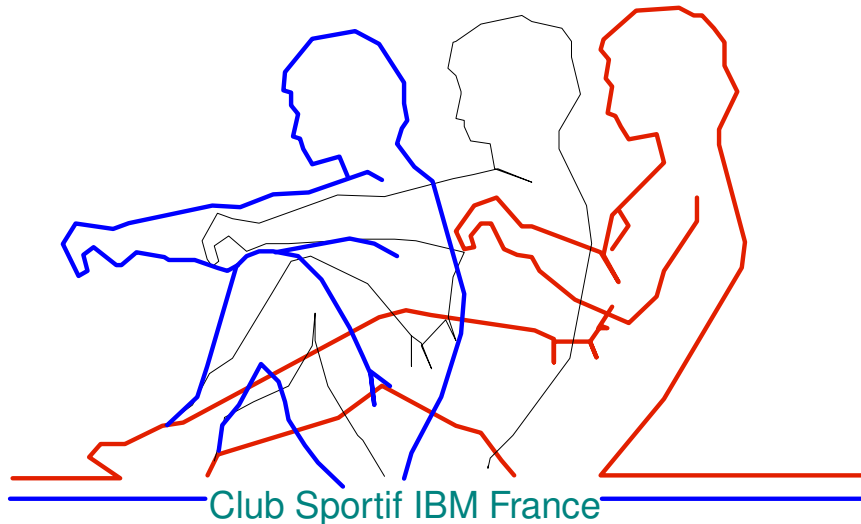
Nombre d'équipes inscrites..... x 45 € =

Paiement par chèque au nom de « AS ALTIS IBM DPI - Aviron » avant le lundi 10 janvier 2011

Inscription et chèque à envoyer à :

Monsieur Pascal BEAUSSART
Club Sportif IBM - Aviron
5, Route de Saint Germain
Appartement 72
91100 Corbeil-Essonnes

Veuillez recopier ce formulaire pour chaque équipe engagée



Réunion des délégués à 8h00
Briefing et consignes sécurité à 8h30

Mises à l'eau dès 9h00

La compétition qui est prévue
de 9h15 à 12h30

Remise des résultats à 13h30

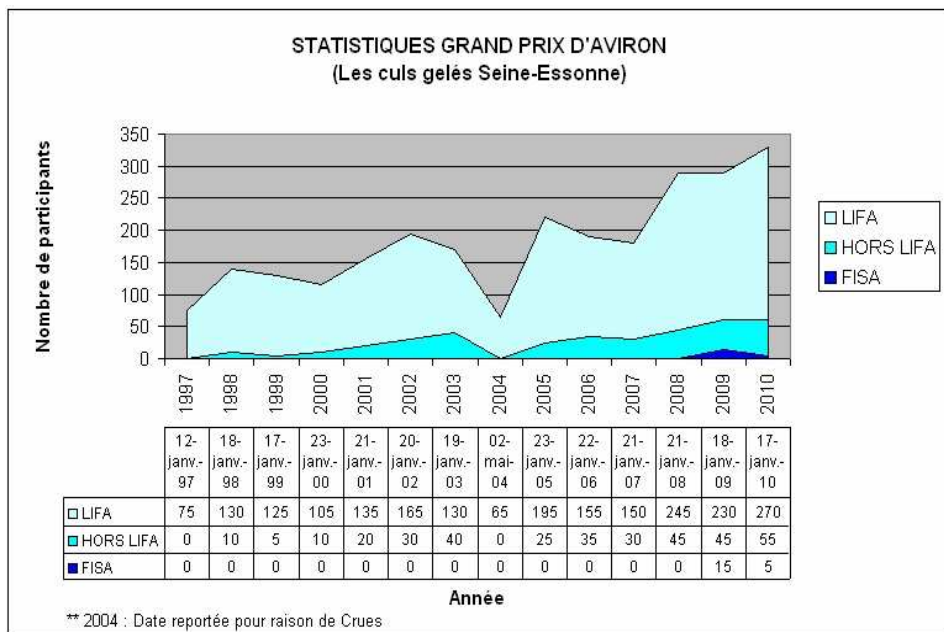
Une buvette est à votre disposition.

GRAND PRIX D'AVIRON 25 Km contre la montre "Les culs gelés Seine-Essonne"



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LES PARTICIPATIONS PRECEDENTES



Janvier 2011 : 330 participants, 40 bénévoles

Meilleurs chronos

Equipe hommes 1h45'32" réalisé par le C.N. Soisy-sur-Seine en 2005
Equipe féminine 2h07'40" réalisé par l'Aviron d'Evry SCA2000 en 2010
Equipe mixte H/F 1h49'57" réalisé par le Cercle Nautique de Belbeuf en 2006

Le CSIBM - Aviron du Coudray-Montceaux est le club organisateur. Il ne concoure pas à sa régate compte tenu du nombre de bénévoles mobilisés par l'évènement.

Tous les résultats précédents peuvent être retrouvés sur notre site internet

<http://csibm.aviron.free.fr/gpaviron.htm>

LA SECURITE SUR L'EAU

1 bateau de sécurité = 1 engagement gratuit !

Pour assurer la sécurité sur l'eau durant la compétition, nous offrons **un engagement gratuit** aux clubs mettant à notre disposition durant ce Grand Prix d'Aviron :

- ✓ 1 bateau de sécurité
- et
- ✓ 2 personnes à son bord

Soit une économie de 45 € sur vos engagements*



Contactez nous à ce sujet

* Cette proposition est limitée aux 6 premiers bateaux de sécurité

Sachez que nous avons obtenu de V.N.F. La modification de l'annexe 2 de notre C.O.T. du domaine public fluvial pour activités et manifestations sportives de la façon suivante :

« Vu le nouveau schéma directeur d'exploitation des voies navigables, la compétition d'aviron annuelle dit " Grand Prix d'Aviron ", se déroulera dans les conditions suivantes :

Organisation de manifestations sur la Seine de PK 129,092 (500 m en amont du barrage du Coudray) au PK 116,500 (commune de Boissise-le-Roi) avec un arrêt de navigation adapté de 09 h 00 à 11 h 00 pour les péniches montantes du Coudray-Montceaux et de 10 h 00 à 12 h 00 pour les péniches avalantes des Vives-Eaux.»

* COT N°21151000001 valable jusqu'en 2013

La sécurité sur l'eau c'est important !